

LE SYNDICAT MIXTE FUNIFLAINE A ELU SON NOUVEL EXECUTIF

Annecy, le 2 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FUNIFLAINE : le Syndicat mixte, réuni le 29 juillet, a procédé à l'élection de son nouvel exécutif, suite au scrutin départemental de juin 2021.

Ainsi, la présidence du Syndicat mixte ouvert a été confiée à Martial SADDIER, Président du Département de Haute-Savoie.

Les trois vice-présidences de la structure seront assurées par :

- Jean-Paul CONSTANT, Maire d'Arâches-la-Frasse,
- Johann RAVAILLER, Maire de Magland,
- et Jean-Philippe MAS, Président de la Communauté de Communes, Cluses, Arve & montagnes.

Enfin, aux côtés du Président et des Vices Présidents, seront membres du bureau du Syndicat mixte :

- Marie-Antoinette METRAL, Conseillère départementale,
- Alexia MERCHEZ-BASTARD, Maire adjoint de Magland,
- Julien DELEMONTEX, Maire adjoint d'Arâches la Frasse,
- Fabrice GYSELINCK, Vice-Président de la Communauté de Communes, Cluses, Arve & montagnes.



Le Président du Syndicat mixte nouvellement installé, Martial SADDIER, a salué l'engagement et le travail accompli par l'équipe sortante présidée par Christian MONTEIL.

Il s'est engagé à œuvrer pour le bon avancement du projet d'ascenseur valléen reliant la vallée de l'Arve et la station de Flaine, dans la perspective d'une mise en service en décembre 2025.

Le projet Funiflaine

Inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, ce projet, a pour ambition de proposer à tous un transport à l'année, fiable, rapide et en adéquation avec la géographie locale. Il s'inscrit en cohérence avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, avec l'objectif partagé de réduction de l'émission de particules fines.

D'une longueur de 5,4 km, il franchira 1 360 mètres de dénivelé et permettra de relier en moins de 20 minutes la vallée de l'Arve à la station de Flaine.

Les travaux sont envisagés pour 2023.

Le Syndicat mixte Funiflaine, autorité concédante du projet, réunit :

- Le Conseil départemental de la Haute-Savoie,
- La Communauté de communes Cluses, Arve & montagnes,
- Les Communes de Magland et d'Arâches-la-Frasse,

avec le soutien de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et de l'Etat.

Pour mener à bien l'opération Funiflaine, les concours publics ont été réunis selon la répartition suivante :

Financeurs (total)	Montant (K€ HT)
Département	26 000
Région	21 000
Etat	4 000
Communauté de Communes Cluses, Arve & montagnes	4 000
Commune d'Arâches-la-Frasse	1 500
Commune de Magland	1 500
Total concours publics	58 000



Le syndicat mixte FUNIFLAINE a confié, sous forme d'une concession, la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement de la liaison en transport par câble (ascenseur valléen FUNIFLAINE), à une société composée de la Compagnie des Alpes -Domaines Skiables, des sociétés Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc et POMA ainsi que de la banque Crédit Agricole des Savoie.

Le montant de l'investissement est de 88,5 M€ HT.

Contact presse : contact@funiflaine.fr

Jérôme DUSSERT: 06 38 91 50 49













